

1- Les déchets recyclés

Bonjour, le service déchets ménagers de la communauté de communes Loches Sud Touraine tient à rappeler les consignes de tri aux usagers du territoire.

Voici le rappel des consignes pour vos **sacs/bacs jaunes** : **à mettre en vrac, non emboîté, vidé, inutile de les laver.**



Bouteilles d'eau, de jus de fruit,
Les flacons de shampooing...
Bidons de de lessive...



Boîtes de céréales, de gâteau **en carton...**
Les cartonnettes d'emballage...



Boîtes de conserves, les **canettes en métal rigide**
Bidons, aérosols d'hygiène **en métal rigide** d'huile, de sirop...
Couvercles en métal rigide des bocaux, pots...



Briques de jus de fruit, de lait...



Quelques exemples de l'utilité éconologique (écologique & économique) du recyclage de vos déchets et de leur avenir possible s'ils sont bien triés (source ecoemballage). Reliez-les pour les trier !

A - 670 Canettes	1 – une boule de pétanque ou une casserole
B - 8 boîtes de conserves	2 – un rouleau de papier toilette
C - 20 bouteilles plastiques	3 - une boîte à œuf
D - 6 briques de lait	4 - un cadre de vélo
E – 1 boîte en carton de céréale	5 - un oreiller d'un mètre carré

Réponses à la fin.

Un déchet bien trié **coûte 2 fois moins** cher par hab/an qu'un déchet non valorisé.
En cas de doute, mettez le déchet dans **le sac noir bien fermé**, merci.
En effet, **un sac jaune mal trié coûte deux fois plus cher qu'un sac noir** non valorisé.

2- Déchets non recyclés

Voici **les déchets n'étant pas recyclés** actuellement, à **déposer** dans vos **sacs/bacs noirs** :



Les emballages plastiques
- **souple** : sacs, films, sachets
- **rigide** : pots de yaourts, de crème ou fromage, barquettes de charcuterie...



Les déchets multimatériaux (coton, aluminium, papier et plastique mêlés, etc) couches, déchets d'hygiène...



Les déchets qui ne vont dans aucun autre contenant : gobelets, couverts plastiques, essuie-tout, mouchoirs papiers à usage unique, litières animales...



Les autres déchets, **volumineux** (cartons marrons, encombrants...) ou **dangereux** (piles, produits chimiques tels que solvants, peintures, phytosanitaires...) sont à apporter en **déchèterie**.

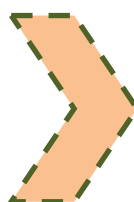
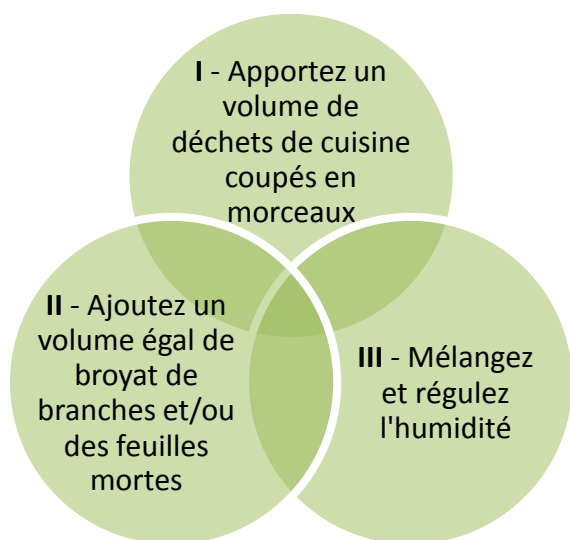
3- Le compostage

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

À l'instar de l'alimentation animale, le compostage est un moyen de réduire d'un tiers les déchets de nos poubelles noires (source Ademe) et il produit un excellent fertilisant naturel pour les sols.

La communauté de communes met à votre disposition des composteurs à tarif préférentiel vis-à-vis des composteurs du commerce.

Trois règles d'or sont à respecter **pour composter** sans odeurs et sans animaux nuisibles :



⇒ Plus d'informations dans le guide pratique en ligne de l'ademe, « le compostage et le paillage ». Des guides du même sujet peuvent être distribués dans vos mairies.

La communauté de communes propose d'adopter deux poules en répondant à un questionnaire en ligne avant le 30 juin !

				Moins de déchets alimentaires	
		136 POULES À ADOPTER			
		CHOISISSEZ LES VÔTRES !*		Pour participer à l'expérience remplissez le questionnaire au dos de cette carte. *2 poules par foyers	

Nota bene : vous pouvez retirer le bon de commande pour obtenir **des composteurs et/ou des bacs** à la mairie ou vous pouvez le télécharger sur le site Internet www.lochessudtouraine.com > rubrique service déchets ménagers de la page d'accueil.

Réponses du jeu en première page : E3, B1, C5, D2, A4